

**Mémoire présenté par le  
Congrès du travail du Canada  
au Comité consultatif de  
l'Examen stratégique de la Société  
canadienne des postes**

**Le 2 septembre 2008**



**Congrès du travail du Canada**

---

**Canadian Labour Congress**

**Mémoire présenté par le Congrès du travail du Canada  
au Comité consultatif de  
l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes**

## **Introduction**

Le Congrès du travail du Canada est heureux d'avoir l'occasion de présenter ses vues au nom de plus de 3,2 millions de membres – tous actionnaires et clients de la Société canadienne des postes (SCP) – sur l'examen stratégique de la Société canadienne des postes (SCP) mandaté par le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le CTC et les syndicats des postes s'intéressent depuis longtemps aux services postaux du Canada. Quelque 66 000 de nos membres sont des employés du Groupe Postes Canada. La plupart des employés de la Société canadienne des postes sont représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) et l'Alliance de la Fonction publique du Canada/Syndicat des employés des postes et des communications (AFPC/SEPC).

Nous nous intéressons à l'orientation stratégique de la Société canadienne des postes depuis des décennies. Par exemple, au cours de la période qui a mené à la création de Postes Canada à titre de société d'État en 1981, le CTC a participé activement à l'élaboration et à la rédaction finale du projet de loi C-42, «*Loi sur la Société canadienne des postes.*» Nous avons aussi soumis nos commentaires et nos vues sur la mission, la structure et l'évolution de la SCP à plusieurs occasions.<sup>i</sup> Au fil des ans, nous avons été constants dans notre façon d'aborder Postes Canada. Dès sa création, nous avons préconisé

un service postal public amélioré et élargi pour que tous les Canadiens et Canadiennes aient accès à un service universel, accessible et abordable, peu importe où ils vivent.

## **L'examen**

Le comité consultatif de l'examen a le mandat d'examiner un bien public important, complexe et très visible. Il a également l'obligation de faire des recommandations sur le marché et la concurrence, les objectifs d'intérêt public et les responsabilités, les activités commerciales, et les objectifs financiers et de rendement de la SCP. Or, nous notons que l'examen de ce bien public de grande importance s'effectue au cours des mois d'été, sans consultations publiques, lesquelles devraient avoir lieu à la grandeur du Canada, dans les régions tant urbaines que rurales.

Malgré que ces lacunes pourraient discréditer le présent examen stratégique, nous reconnaissons que certains des principes compris dans le mandat du comité consultatif sont essentiels au maintien d'un service postal universel, accessible et abordable pour l'ensemble de la population canadienne. Ces principes sont les suivants : la Société canadienne des postes ne sera pas privatisée; elle demeurera une société d'État; elle continuera d'offrir un service postal universel, efficace et économiquement viable; et elle continuera d'agir comme un instrument de politique d'intérêt public nationale en assurant la prestation de services postaux à la population canadienne. Or, l'absence d'un engagement solide à maintenir des dispositions légales, à titre essentiel, pour le financement d'un service postal public universel, accessible et abordable pour l'ensemble de la population préoccupe énormément le

CTC. La possibilité que l'examen en cours mène à la déréglementation de notre service postal public nous préoccupe grandement.

## **Les objectifs d'intérêt public et les responsabilités de notre service postal**

L'histoire montre que le service postal a joué un rôle important dans l'édification de notre nation en reliant nos territoires et nos régions très vastes et peu peuplées. Depuis la confédération jusqu'à récemment, le service postal reliait presque toutes les communautés de notre pays. Il ne faudrait ni oublier ni sous-estimer le fait que Postes Canada est un instrument d'unité nationale, surtout dans le contexte actuel de la mondialisation. Les travailleurs et les travailleuses des postes sont fiers de contribuer largement et activement à l'amélioration de la vie culturelle, sociale et économique de la population canadienne. Ils sont conscients du fait que leur travail contribue à maintenir la communication entre les familles et les amis. Le service postal qu'ils offrent est également un lien essentiel pour les organisations caritatives, les sociétés philanthropiques et les organisations non gouvernementales, qui améliorent de beaucoup la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. En plus, les travailleurs et les travailleuses des postes aident à transporter la multitude de publications spécialisées, dont les magazines, qui aident à préserver les nombreuses identités culturelles qui forment notre nation.

Le service postal joue également un rôle économique important. Dans un pays où les petites entreprises livrent concurrence aux grandes multinationales et où les petites communautés rivalisent avec les grands centres urbains, le service postal sert à égaliser les coûts des communications. Il contribue aussi à réduire les désavantages que subissent

les personnes qui travaillent dans les petites entreprises et les petites communautés. En outre, Postes Canada, à titre d'employeur, crée de nombreux emplois, dont plusieurs se trouvent dans les régions rurales et sont occupés par des femmes. En fait, Postes Canada est bien souvent l'un des rares employeurs qui offrent des débouchés aux femmes dans les communautés rurales.

Notre service postal public fournit des services universels et abordables à tous les Canadiens et Canadiennes, peu importe où ils vivent. Le Canada est le deuxième plus grand territoire au monde, et la densité de sa population est l'une des plus faibles. Aussi, l'accès à un service postal universel et abordable est un élément essentiel de la politique d'intérêt public si l'on veut maintenir un réseau social et économique à la grandeur du Canada.

### **La déréglementation : Pas une solution!**

La mission de la Société canadienne des postes est claire et directe. Elle comprend trois objectifs fondamentaux : maintenir et améliorer le service, veiller à l'autofinancement de son exploitation et améliorer les relations de travail <sup>ii</sup>. Comme le stipule l'article 5 de *la Loi sur la Société canadienne des postes*, les objectifs sont de créer et d'exploiter un service postal comportant le relevage, la transmission et la distribution de messages, renseignements, fonds ou marchandises, dans le régime intérieur et dans le régime international. La SCP a aussi pour mandat de veiller à l'autofinancement de son exploitation dans des conditions de normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance. Elle a aussi l'obligation d'utiliser son personnel de manière à atteindre ses objectifs et d'assurer l'engagement et l'esprit de service de son personnel pour y arriver.

À cette fin, la Société canadienne des postes s'est vu confier, en 1981, le privilège exclusif du relevage, de la transmission et de la distribution des lettres. Ce privilège exclusif s'applique aux lettres dont le poids n'excède pas 500 g<sup>iii</sup>, postées au Canada pour livraison au Canada ou à l'extérieur du Canada, ou postées à l'extérieur du Canada pour livraison au Canada. Le privilège exclusif de la distribution des lettres a été accordé dans le but de répartir le coût de la distribution entre toutes les régions du pays, tout en fournissant un accès égal au service postal à l'ensemble de la population canadienne. Les législateurs avaient compris que les forces du marché à elles seules ne pouvaient pas garantir un niveau de service suffisant à prix abordable à l'ensemble de la population canadienne, surtout dans les régions rurales ou éloignées. On estimait, à l'époque, que le coût de la livraison du courrier en région rurale et éloignée représentait « de six à dix fois » le tarif d'une lettre de première classe<sup>iv</sup>.

De nombreux observateurs du secteur des postes croient que la déréglementation du privilège exclusif de la SCP plongera les services postaux publics dans une « spirale descendante », car les entreprises du secteur privé se concentreront sur les régions et les services les plus rentables et laisseront au service postal public le soin de desservir les secteurs non rentables. Disposant de profits moins importants, Postes Canada aura alors de plus en plus de difficulté à assurer un service postal public, surtout dans les régions rurales et éloignées. Or, c'est grâce au privilège exclusif dont il dispose sur la poste-lettres que le service postal parvient à réaliser des revenus suffisants lui permettant d'assurer un service postal universel.

Dans les pays où les services postaux publics ont été entièrement déréglementés, surtout dans les petits pays où la densité de la population est élevée, l'avènement de la concurrence dans le domaine de la livraison des

lettres n'a pas été économiquement avantageux pour la population. Le Congrès du travail du Canada constate, en se basant sur l'expérience d'autres services postaux et d'autres syndicats des postes au monde, que la déréglementation entraîne habituellement une détérioration des services postaux, une augmentation des tarifs imposés à la population et aux petites entreprises et une dégradation du marché du travail et des relations de travail. L'élimination du privilège exclusif de Postes Canada mettrait en péril la capacité de celle-ci d'atteindre les objectifs mandatés dans l'article 5 de *la Loi*. Elle entraînerait un déclin du service postal, surtout dans les régions rurales, une augmentation des coûts pour les petites entreprises de ces régions et une réduction des possibilités d'emplois, surtout pour les femmes.

Toute déréglementation de ce privilège exclusif mettrait en péril l'universalité, l'accessibilité et les coûts abordables du service postal public pour l'ensemble de la population canadienne. Si le gouvernement décidait de déréglementer notre service postal en diminuant ou en éliminant le privilège exclusif, il n'aurait, à notre avis, que deux possibilités : considérablement réduire le service ou trouver une autre façon de financer le service universel. Ni l'une ni l'autre de ces possibilités n'est dans le meilleur intérêt de la population canadienne.

### **Les objectifs financiers : Une mesure destructive pour l'avenir de notre service postal**

Le Congrès du travail du Canada estime qu'il est essentiel que les objectifs et la mission de la Société canadienne des postes soient maintenus. Les principaux objectifs – maintenir et élargir les services, assurer l'autofinancement de son exploitation et assurer les bonnes relations de travail – sont en fait des objectifs modèles pour toute société d'État.

Bien que la conversion du ministère en société d'État ait été une bonne chose et ait entraîné d'importants progrès, nous croyons que l'interprétation de « veiller à l'autofinancement de son exploitation », stipulé à l'article 5 de la *Loi*, l'emporte sur les autres objectifs de Postes Canada et a des conséquences négatives sur les services et les emplois.

Le principal objectif de la Société canadienne des postes est de fournir un service public de base visant à égaliser l'accès au service postal public. Nous convenons que la SCP devrait veiller à l'autofinancement de son exploitation dans un environnement commercial, et nous croyons qu'il est logique que ce soit le gouvernement qui dicte les cadres financiers et politiques. Les ministres peuvent ainsi fournir les grandes orientations politiques à la SCP sans s'ingérer dans son exploitation quotidienne. Or, le problème n'est pas tant le cadre que ce que le gouvernement a demandé à la SCP de faire aux termes de ce cadre.

Le cadre stratégique et financier du gouvernement s'appliquant à Postes Canada exige que celle-ci agisse comme si elle était une entreprise commerciale, qu'elle réalise des profits et verse des dividendes. Or, sa mission selon la loi est de fournir le service postal public et l'améliorer, et non de maximiser les profits. Néanmoins, le cadre stratégique oblige Postes Canada à fournir un taux de rendement commercial et à verser des dividendes annuels représentant 40 % de ses profits nets.

Nous reconnaissons que le service postal doit s'adapter à un monde en constante évolution, mais nous n'approuvons pas l'orientation fondamentale du cadre stratégique s'appliquant à Postes Canada. Plus précisément, ce cadre stratégique et financier doit être examiné à la loupe au cours de l'examen stratégique pour déterminer s'il est compatible avec les importants objectifs tels que l'universalité et l'accessibilité des services postaux.

Vu l'intensification de la concurrence provenant d'autres sources de communication, dont Internet et les messageries textes, des investissements et de nouveaux produits et services s'imposent pour maintenir et améliorer le service postal public. L'obligation d'investir, plutôt que les discussions au sujet du taux de rendement pour le gouvernement, devrait être l'une des principales priorités.

## **L'avenir de notre service postal**

Le Congrès du travail craint que le gouvernement fédéral, à la suite de cet examen, réduise ou élimine le privilège exclusif de Postes Canada en matière de poste-lettres. Ce privilège exclusif permet à Postes Canada de réaliser des revenus suffisants pour offrir un service postal abordable à toute la population, peu importe où elle vit dans notre vaste pays, que ce soit dans un grand centre urbain ou dans une collectivité rurale ou isolée.

L'orientation du cadre stratégique et financier de la SCP et ses répercussions sur les objectifs d'intérêt public de notre service postal nous inquiètent également.

La qualité de notre service postal public, l'accès à un service postal abordable pour l'ensemble de la population canadienne et de nombreux bons emplois, surtout ceux occupés par des femmes dans les communautés rurales, seront mis en péril si Postes Canada est déréglementée ou ne peut continuer d'investir pour accroître le nombre de produits et services à cause des obligations liées à un cadre financier réduit. Le CTC croit que le principal objectif du service postal public doit être maintenu et les surplus de la SCP devraient être réinvestis dans l'amélioration et l'élargissement du service postal public.

À notre avis, le gouvernement fédéral n'a pas le mandat de déréglementer le service postal du Canada. Ni le gouvernement ni la direction de Postes Canada n'a participé à un débat public pour expliquer sa position sur la déréglementation des services postaux ou pour considérer les vues de ceux à qui le service postal appartient : le public canadien. Nous croyons que le cadre stratégique s'appliquant à Postes Canada ne fournit pas de directives ou d'objectifs suffisants en matière de responsabilité à l'égard de public. Cette situation permet à Postes Canada, une société d'État, de fermer des bureaux de poste et d'éliminer la livraison rurale sans consulter la population et les autres principaux intervenants. Postes Canada doit disposer d'un processus clair, uniforme et démocratique pour apporter des modifications fondamentales à son réseau postal et au système de livraison du courrier.

Nous croyons que le service postal public et la mission de Postes Canada ne devraient faire l'objet d'aucune modification sans la participation et le consentement directs des consommateurs, des travailleurs, des intervenants, du public et des députés. Le fait que l'examen stratégique se déroule sans consultations publiques en régions urbaines et rurales semble montrer que le gouvernement a l'intention de modifier unilatéralement la mission de Postes Canada sans le consentement de la population canadienne. On est parvenu à un consensus en 1981 lorsque que les députés ont adopté unanimement la loi constituant la Société canadienne des postes. Un tel consensus s'impose si la SCP devait faire l'objet d'une modification d'ordre majeur.

Le Congrès du travail du Canada condamne toute tentative du gouvernement fédéral de déréglementer Postes Canada, en tout ou en partie. Les principaux objectifs d'intérêt public – l'universalité, l'accessibilité et le coût abordable du service postal public – doivent être protégés contre le marché dans le plus

grand intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes, peu importe où ils vivent.

Ce document est respectueusement soumis au nom du Congrès du travail du Canada.

Le président,

Kenneth V. Georgetti

- i En plus de sa participation au projet de loi C-42, *Loi sur la Société canadienne des postes*, le CTC a présenté des mémoires à l'occasion des examens de la mission de 1985, de 1989 et de 1996.
- ii Voir l'article 5 (2) de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.
- iii Voir les articles 14 et 15 de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.
- iv Voir *Conséquences de la déréglementation de la poste sur les travailleuses et travailleurs et réaction d'un syndicat des postes*. Document préparé pour la 14<sup>e</sup> Conférence sur l'économie de la poste et de la livraison qui s'est déroulée à Berne, en Suisse, du 31 mai au 3 juin 2006. Par Geoff Bickerton, 2006.

abn:sepb225//C:\Users\ffitzgibboncawston\AppData\Local\Temp\XPgrwise\10458-LV-CLC Canada Post Submission.FR.odt